DÉBAT PUBLIC
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°57 mai 2018

DES ANCIENS DU NUCLEAIRE PRENNENT POSITION

Présentation du collectif des anciens du nucléaire

Ce collectif rassemble des cadres ou ingénieurs, dont de nombreux anciens directeurs de centrale, qui ont passé tout ou partie de leur carrière professionnelle dans l'ingénierie, la construction ou l'exploitation de centrales nucléaires. Certains d'entre eux ont assuré le démarrage de la centrale de Fessenheim.

Ce collectif s'est donné pour mission de faire connaître au public la réalité de certain des enjeux de la politique énergétique de notre pays et de faire valoir l'intérêt d'un mix électrique où toutes les formes de production doivent trouver leur juste place.

Aujourd'hui, en situation de retraités, ces anciens responsables souhaitent donner leur avis dans le cadre de la PPE 2018 sur les effets néfastes pour notre pays de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui pose pour principe la réduction du nucléaire.

La loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), fondée à l'origine sur un engagement électoral, n'a aucune justification aux plans technique, social, économique et environnemental.

Elle aura pour première conséquence la fermeture anticipée de la centrale de Fessenheim.

L'application de cette loi ne permettra pas à la France de respecter ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre

En effet, remplacer l'électricité bas carbone produite par nos centrales nucléaires par des énergies renouvelables n'a guère de sens en raison de l'intermittence de production de l'éolien qui nécessitera en partie des moyens compensatoires utilisant des combustibles fossiles, générateurs de gaz à effet de serre (GES).

Ce défaut rédhibitoire est également confirmé par RTE dans ses différents scénarios étudiés dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui conduisent pour les plus réalistes à une hausse des émissions de gaz carbonique.

Pourtant, cet objectif est un enjeu majeur pour les générations futures et une priorité forte rappelée par le Président de la République.

Le premier ministre l'a intégré dans les priorités de son gouvernement.

- la lutte contre le réchauffement climatique avec la diminution des émissions de gaz à effet de serre,
- le développement de l'emploi,
- la réduction du déficit public,
- la réduction du déficit de la balance commerciale.

Or, la fermeture de Fessenheim, et plus encore celle d'autres réacteurs, est contraire à tous ces objectifs.

Pourquoi sacrifier une installation rentable ?

Comment le gouvernement peut-il s'émouvoir chaque fois qu'un industriel annonce la suppression de quelques centaines d'emplois et prendre la décision d'en supprimer plus de 2000 sans véritables raisons ?…

Comment peut-il jeter ainsi un doute sur la capacité de notre industrie à porter à l'export un projet de réacteurs de nouvelle génération et fragiliser un peu plus cette filière industrielle ?…

Comment peut-il sacrifier une installation rentable et accepter d'en payer un prix qui pourrait atteindre 4 milliards d'€ selon un rapport parlementaire, alors que chaque jour apporte la confirmation de la situation dégradée des finances de l'Etat et qu'un effort est demandé à tous les Français pour diminuer le déficit public et celui de la balance commerciale ?…

Des marges de production très insuffisantes qui augmentent les risques de blackout.

Réduire le nucléaire nous rendrait vulnérables devant les risques de blackout, dévastateurs au plan médiatique et politique et insupportables pour les populations concernées et l'économie du pays.

Cette décision serait en outre contraire aux dernières recommandations du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, appelant lui aussi à augmenter la marge de sécurité du système électrique…

RTE l'a rappelé clairement dans son dernier rapport : « *La disponibilité effective du parc nucléaire joue, de manière générale, un rôle majeur dans la sécurité d'alimentation de la France à l'horizon 2018/2019*».

L'automne dernier a été sensiblement plus froid que les périodes hivernales de ces dernières années, sans être exceptionnel. L'indisponibilité de quelques réacteurs nucléaires n'a pas été compensée par une production éolienne très faible en raison de l'absence de vent qui a obligé notre pays à recourir massivement à l'importation d'électricité fortement carbonée et d'un coût élevé.

Seuls les moyens pilotables (hydraulique, nucléaire) peuvent permettre de garantir les marges nécessaires. Comme les centrales utilisant du charbon sont vouées à disparaître, ces marges vont devenir de plus en plus ténues, notamment l'hiver prochain, et un retard à la mise en service industriel de Flamanville 3 (toujours possible pour une installation qui démarre pour la première fois) se paierait très cher en cas d'arrêt prématuré de Fessenheim.

La sécurité d'alimentation est en jeu

Les deux réacteurs de la centrale de Fessenheim sont autorisés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) à fonctionner pendant 10 années supplémentaires, soit jusqu'en 2021 et 2023. Décider de leur arrêt définitif dès cette année conduirait à se priver d'une puissance de 1800 MW capable d'assurer une production propre, sûre et modulable et affaiblirait gravement la sécurité d'alimentation de notre pays.

Dans la prochaine décennie, nous aurons donc besoin de la production de toutes les centrales nucléaires, augmentée de celle de l'EPR de Flamanville pour satisfaire les besoins de notre pays et ceux des pays voisins, pour le plus grand bénéfice de notre balance commerciale.

La diversité des moyens de production doit se mesurer à l'échelle de l'Europe

Contrairement à certaines affirmations destinées à étayer la thèse de l'intérêt de la diversification de nos sources d'énergie, la part prépondérante de la production électronucléaire dans le mix énergétique de notre pays n'a jamais été une difficulté en plus de 40 années d'exploitation.

La gestion des incidents rencontrés et la généralisation à tout le Parc des améliorations des systèmes et des matériels ont contribué à une élévation constante du niveau de sûreté des installations.

cndp Commission nationale du **débat public**

Commission particulière
du débat public PPE
244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris
ppe@debat-cndp.fr
http://ppe.debatpublic.fr

Courir après une diversification en France fondée sur la réduction de son parc nucléaire, ne ferait que réduire la diversité du mix électrique européen et renforcerait les risques de blackout qui pourraient résulter d'un épisode anticyclonique affectant l'ensemble de la production éolienne en Europe.

Le nucléaire, atout de la transition énergétique

Avec l'hydraulique, le nucléaire est pour le moment le mode de production d'électricité qui a l'impact le plus faible sur la santé des citoyens.

Il ne s'oppose pas au développement des énergies renouvelables en France ou en Europe.

En l'absence durable de moyens de stockage de masse de l'électricité, il permet une production d'électricité très faiblement émissive en gaz carbonique en assurant des variations de puissance importantes pour s'adapter à l'intermittence des énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque).

Il contribue ainsi à la sécurité du réseau européen de transport de l'électricité.

Il répondra à l'augmentation prévisible de la consommation d'électricité dans notre pays, comme chez nos voisins, en raison des nouveaux usages de l'électricité et de l'évolution démographique.

Conclusion :

La loi transition énergétique pour une croissance verte, qui a été votée dans l'urgence d'une procédure accélérée que rien ne justifiait, aura des effets néfastes pour notre pays.

Anciens professionnels de l'énergie électronucléaire, nous restons convaincus de l'obligation de traiter ce dossier sensible sur la base d'éléments rationnels et responsables dans l'intérêt de notre pays, de nos entreprises et de nos concitoyens.

Rejoignant les avis des membres de l'Académie des Sciences et de l'Académie des technologies (1), nous sommes opposés à une approche dogmatique susceptible de dommages considérables pour notre nation comme pour le continent européen.

Dans l'unique objectif de réduction des émissions de GES, objectif qui aurait dû être le seul de la LTECV, nous faisons trois recommandations.

1. Revoir la gouvernance de la politique de l'énergie de la France et rendre ses responsabilités à chaque partie concernée par ce dossier :
   - à l'Etat de fixer le cadre d'une politique de l'énergie avec l'objectif, s'agissant de l'électricité, d'une production bas carbone qui soit à un coût compétitif concourant à la performance de nos entreprises et à l'amélioration du pouvoir d'achat des particuliers,
   - aux producteurs de déterminer leurs moyens de production dans le cadre ainsi fixé pour satisfaire à tout instant l'approvisionnement en électricité de notre pays,
   - à l'Autorité de Sûreté Nucléaire de contrôler le bon niveau de sûreté des installations et de prendre le cas échéant les décisions de mise à l'arrêt des installations en défaut,
   - et au parlement (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) de s'assurer du bon fonctionnement de cette filière à tous les niveaux et dans l'intérêt de la nation.
2. Engager dès maintenant un programme de renouvellement du parc nucléaire de notre pays par des EPR de deuxième génération, action à considérer comme priorité nationale.
3. Différer par tous les moyens possibles la fermeture de la centrale de Fessenheim sous peine de prendre des risques inconsidérés pour la sécurité de l'alimentation électrique de notre pays.

(1) *Avis de l'Académie des Sciences du 6 janvier 2015 sur la transition énergétique et avis de l'Académie des Technologies du 10 juin 2015 sur la loi relative à la transition énergétique.*